

**Séance du Conseil général du 24 juin 2013  
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit**

---

Président : M. Daniel Hubleur, Président du Conseil général

Secrétaire : M. Claude Gagnebin, Secrétaire communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, employée communale

**1. Appel**

Le Président souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, aux Conseillers généraux, salue le public, les représentants de la presse, ainsi que Monsieur Francis Jeannotat, délégué à l'énergie du Canton du Jura et Monsieur Paul Boillat qui, tous deux, viennent pour le point concernant l'initiative traitée au point 5. Conformément à l'art. 18 du règlement du Conseil général, Monsieur Daniel Hubleur procède à l'appel nominatif des Conseillers généraux. 20 Conseillers généraux sont présents à la séance de ce soir qui est donc déclarée ouverte et valable.

Monsieur Jacky Epitoux est excusé pour cause de déplacement professionnel à l'étranger. Tous les Conseillers communaux sont présents.

La séance de ce soir a été convoquée :

- Par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura no 20 du 5 juin 2013
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 février 2013
3. Communications
4. Questions orales
5. a) Prendre connaissance et traiter l'initiative concernant l'instauration d'un moratoire de 10 ans sur la construction d'éoliennes sur le territoire de la Commune des Bois  
b) Elaborer d'une manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
6. Discuter et approuver l'abrogation du règlement sur la protection des données à caractère personnel du 15 mai 1986
7. a) Discuter et approuver le principe de la vente de l'ancien hangar des pompes du Boéchet  
b) Donner au Conseil communal, en dérogation à l'art. 27 du règlement d'organisation, la compétence de négocier ce bâtiment  
c) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte relatif à la propriété foncière concernant la vente de ce bâtiment
8. a) Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation communal  
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
9. a) Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les élections

- communales
- b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote
10. Nomination :
- a) Election d'un membre à la Commission de vérification des comptes
- b) Election d'un membre à la Commission de l'école enfantine et primaire
- c) Election d'un membre à la Commission « Structure d'accueil de la petite enfance »

## 2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 février 2013

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : j'ouvre la discussion concernant le procès-verbal du 4 février 2013. Y a-t-il des demandes de modifications ou compléments ?

Monsieur Jacques Boni : à la première page, ligne 12, il est écrit : « nous devons oublier les objectifs que nous ferons progresser », alors qu'il fallait écrire « qui nous ferons progresser ».

4 lignes en dessous, il est écrit : « échanger nos idoles » au lieu de « échanger nos idées ».

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : je vous remercie et je remercie la rédactrice surtout pour la rapidité de la rédaction. Le procès-verbal est accepté.

## 3. Communications

### Conseil général

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : lors de la dernière séance du bureau du Conseil général, on m'a demandé, comme de nombreux Conseillères et Conseillers commencent leur mandat, de relire le règlement du Conseil général, notamment ce qui touche aux questions orales et aux débats. Je lirai donc ces deux articles qui ont une certaine importance.

### Article 31 :

- 1 Une demi-heure est consacrée aux questions orales lors de chaque séance. Le membre du Conseil général qui désire intervenir s'inscrit personnellement, en début de séance, auprès des scrutateurs. Il ne peut poser une nouvelle question orale avant que tous les autres membres du Conseil général inscrits se soient exprimés.
- 2 Le membre du Conseil général dispose de 2 minutes pour poser sa question, après quoi le membre du Conseil communal interpellé y répond sur-le-champ durant 4 minutes au maximum. La discussion n'est pas ouverte.
- 3 L'auteur d'une question orale déclare ensuite s'il est satisfait, partiellement satisfait ou non satisfait de la réponse.
- 4 La question orale n'est jamais suivie d'une discussion du Conseil général.

### Article 36 :

- 1 Le membre qui désire prendre la parole doit s'annoncer au Président. Il ne peut prendre la parole avant que le Président ne la lui ait accordée.
- 2 La parole est accordée dans l'ordre des demandes. Elle doit être accordée aux représentants du Conseil communal s'ils le demandent.
- 3 A l'exception des membres du Conseil communal et des commissions consultatives, personne ne pourra s'exprimer plus de deux fois au sujet de la même affaire. Demeure réservé le droit de répondre à des remarques personnelles.

4 La durée des exposés est limitée à quinze minutes, mais elle peut être prolongée sur décision du Conseil général. Cette limitation ne s'applique pas aux membres du Conseil communal et aux rapporteurs des commissions consultées.

Pour le reste, je vous conseille de relire le règlement du Conseil général.

### Conseil communal

Monsieur le Maire, Michäel Clémence fait part des communications suivantes :

Site internet : le Conseil communal a nommé un groupe de travail pour revoir complètement le site internet de la Commune. Monsieur Urs Moser chapeaute ce groupe de travail.

Parc du Doubs : suite aux nouveaux statuts du Parc du Doubs, le nombre des représentants des communes se trouve quelque peu réduit. Notre Commune fait partie du 4<sup>ème</sup> cercle qui regroupe les Communes du Noirmont, de la Ferrière et des Bois. Monsieur Johnny Combremont est le représentant de ce cercle de communes.

Projet du complexe sportif : après les vacances, les membres de la Commission présenteront le projet définitif aux membres du Conseil communal ; la votation populaire aura lieu très certainement dans le courant de l'automne.

UAPE : l'Office fédéral de l'action sociale nous a adressé une non-entrée en matière concernant notre demande de reconnaissance de l'UAPE. Le Conseil communal a fait recours contre cette décision avec l'appui du Canton qui, lui, l'a reconnue. Affaire à suivre.

Zone Le Plane percé : les travaux de viabilisation avancent selon le programme établi. Mais, malheureusement, suite aux conditions météorologiques des problèmes de stabilisation de la route de contournement sont apparus. L'entreprise a pris des mesures pour palier à ce problème. Des tests seront effectués ces prochains jours. A l'heure actuelle, six parcelles sont vendues et cinq autres sont réservées.

Zone Derrie Lai Bâme : le Conseil communal a attribué les travaux de viabilisation de cette zone au Consortium Bieri & Grisoni, FMGC, Comte pour un montant de Fr. 476'532.00 ainsi qu'à l'entreprise François et Jean-Maurice Jobin pour les travaux sanitaires.

H18 : suite à une question orale de Monsieur Daniel Hubleur concernant l'entretien et l'amélioration de la route cantonale sortie Le Noirmont via la limite cantonale, le Conseil communal a demandé des renseignements au Canton. Nous avons reçu une réponse de l'ingénieur cantonal Jean-Philippe Chollet ; je cite un paragraphe : « *Pour la partie entre Le Boéchet et la localité des Bois, ainsi que depuis Les Bois en direction de La Ferrière, le programme n'est pas établi. La prochaine planification financière 2017-2021 devra inclure les montants nécessaires à ces travaux. Pour l'heure, nous n'avons aucun signal, ni dans un sens ni dans l'autre, que l'engagement annuel du Canton pour la H18 (environ 3 millions) pourrait varier.* » Voilà la réponse du Canton. Pour cette année, 3 millions ont été investis pour la H18, répartis de la manière suivante : Fr. 1'500'000.00 pour la traversée du village du Noirmont que je ne mets nullement en cause. Par contre, Fr. 1'500'000.00 est le montant pour le tronçon Les Emibois – Muriaux. C'est à se poser la question de qui se moque-t-on quand on voit la réparation qui a été réalisée à La Large-Journée, travaux que je qualifierais de honteux ! Le Conseil communal va organiser une rencontre avec les autorités cantonales responsables des Ponts et Chaussées pour leur faire part de notre mécontentement concernant le dossier de la H18, ainsi que les routes reprises par le Canton pour l'entretien comme, par exemple, le tronçon Le Bois-Français – Le Peu-Claude où l'on n'a rien trouvé de mieux que de mettre des piquets à neige à l'année afin de prolonger leurs réparations dignes du Moyen-Âge !

#### 4. Questions orales

1) Monsieur Martial Farine : un des arguments des opposants à la fusion de communes était qu'il n'y avait pas besoin d'une commune unique pour entretenir des collaborations. Or, à ce jour, nous n'avons pas beaucoup entendu parler du sujet. Etant entendu que beaucoup de problèmes sont les mêmes d'une commune à l'autre, par exemple en matière de services sociaux, d'informatique, d'environnement, d'énergie, d'urbanisme, de déchets et j'en passe, voici donc ma question : dans quels domaines le Conseil communal collabore-t-il avec les autres communes ? Dans quels autres domaines collaborera-t-il ? Si la Communes des Bois et d'autres communes formulent cette demande, comment le Conseil communal souhaite-t-il répondre à cette sollicitation ?

Monsieur le Maire, Michaël Clémence : effectivement, lors de la dernière législature, on parlait beaucoup de la fusion. C'est vrai que les projets de collaboration entre les communes ont été un petit peu figés. Mais, à l'heure actuelle, je fais partie du comité de l'Association des Maires des Franches-Montagnes et où, je vous rassure tout de suite, l'ambiance est excellente. Qui dit bonne ambiance veut dire collaboration. On a plein de projets qui sont en cours. Vous avez pu lire dans la presse qu'il y a une future introduction de la taxe au sac régionale pour laquelle, avant, il était impossible de discuter. On a aussi un projet, moins important à mon avis mais duquel il faut aussi parler, pour la réfection des murs en pierres sèches. On a aussi d'autres projets, par exemple une zone artisanale intercommunale. Ce sont tous des avant-projets où on est en phase d'étude. Il y a beaucoup de collaborations qui se mettent sur pied, mais il est clair que cela ne se fait pas en quelques semaines, il faut quand même plusieurs mois, voire plusieurs années. On donne aussi la possibilité à certains Conseillers de participer à des groupes de travail concernant, par exemple, la taxe au sac. Je pense qu'il y aura des projets d'ici quelques temps qui vont venir sur le tapis.

Monsieur Martial Farine : je suis satisfait.

2) Monsieur Gabriel Bilat : j'ai une question concernant la route de Biaufond. Quand va-t-elle reprendre sa circulation normale par rapport au rond-point à la sortie du village ?

Monsieur Christophe Baume : la réouverture de la route de Biaufond est prévue pour le 30 juin. Les délais seront tenus.

Monsieur Gabriel Bilat : je suis satisfait.

3) Monsieur Cyril Jeanbourquin : voilà trois années que les agriculteurs sont touchés par les ravages des campagnols. Nous savons tous que les producteurs ne sont pas responsables de la prolifération de ces rongeurs. Ce dégât, qui est naturel, a des répercussions financières. C'est pourquoi, je demande si le Conseil communal a déjà débattu de ce sujet. Si oui, est-ce que vous avez prévu de dédommager partiellement les agriculteurs ou autre chose ? Sinon, est-il possible de le faire sur le plan communal ou cantonal ? Je vous remercie de votre réponse.

Monsieur Christophe Baume : oui, le Conseil communal a déjà débattu de cette pandémie de campagnols. Il y a eu une séance organisée par le Canton pour remettre un petit peu les choses en place et savoir qui est responsable de quoi. Il en est ressorti que c'est à la Commune d'organiser la lutte contre les campagnols. Toute la politique agricole a changé, les domaines se sont agrandis et il est difficile de lutter sérieusement contre ces campagnols. On est un peu bouche bée pour trouver un moyen de lutte. Ce qu'il faut faire, c'est lutter contre la taupe qui fait la place aux campagnols. Le Conseil communal va écrire au Canton parce que, suite à la visite de Monsieur Schneider Ammann sur la Commune des

Bois qui a discuté avec l'exploitant qu'il a visité, il semblerait qu'il n'était pas du tout au courant du problème qu'il y a aux Franches-Montagnes. Il était surpris des dégâts constatés. Lorsqu'on entend des questions orales au Parlement, il semble que le Canton a regardé avec la Confédération et on a l'impression que rien ne se passe. Le Conseil communal va donc écrire au Canton pour voir s'il a vraiment interpellé la Confédération. Au niveau du dédommagement, je ne pense pas que la Commune va aller dans ce sens. Je ne sais pas exactement combien il y a d'agriculteurs aux Bois, mais les dégâts se chiffrent en milliers de francs et même si on donnait Fr. 1'000.00 par exploitant, ça serait peu pour chacun et ça coûterait une fortune.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je suis partiellement satisfait.

4) Monsieur Gabriel Bilat : j'ai appris par le biais d'un billet distribué aux élèves que l'enseignante Eveline Hoffmeyer allait prendre sa retraite prochainement. Pour la prochaine année, il y aura donc un poste vacant. Est-ce qu'il y aura une mise au concours et qui a la compétence de nommer ce poste ?

Monsieur Laurent Cattin : je fais partie de la Commission d'école. J'ai aperçu entre deux lignes dans un mail qu'on allait regarder pour nommer un nouvel enseignant. Mais je ne suis pas 100 % sûr de ce que j'avance. Je ne peux pas donner plus de détails pour l'instant.

Monsieur Gabriel Bilat : je ne suis pas satisfait.

5) Monsieur Gabriel Bilat : il a été répondu à ma dernière question concernant la route du Peu-Claude. Monsieur le Maire a donné toutes les informations et je suis très satisfait.

5. a) Prendre connaissance et traiter l'initiative concernant l'instauration d'un moratoire de 10 ans sur la construction d'éoliennes sur le territoire de la Commune des Bois  
b) Elaborer d'une manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

a) Prendre connaissance et traiter l'initiative concernant l'instauration d'un moratoire de 10 ans sur la construction d'éoliennes sur le territoire de la Commune des Bois

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : ce point avait été retiré de la séance du 10 décembre dernier, notamment à cause d'un certain manque d'informations. Aussi, le bureau du Conseil général a décidé d'inviter une personne du comité d'initiative, ainsi qu'une personne du Service de l'aménagement du territoire. Ce sont donc Monsieur Paul Boillat du comité et Monsieur Francis Jeannotat du Canton qui sont présents et que je remercie d'avance pour les exposés qu'ils vont nous faire. Je vous propose par conséquent de procéder ainsi : si vous acceptez l'entrée en matière, je donnerai la parole aux deux représentants invités pour maximum 15 minutes, puis j'ouvrirai la discussion et vous pourrez poser toutes les questions voulues, mais je vous rappelle : maximum deux interventions personnelles.

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : une initiative communale munie de 146 signatures a été déposée au Secrétariat communal concernant l'instauration d'un moratoire de 10 ans sur la construction d'éoliennes sur le territoire de la Commune des Bois. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

Débat de fond.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : je donne la parole au représentant des initiants, Monsieur Paul Boillat.

Monsieur Paul Boillat : puisque je suis presque le seul des initiants à ne pas faire partie des autorités, j'ai été désigné pour vous parler ce soir. Je ne vais pas tout refaire ce débat éolien, vous en avez entendu beaucoup parler. Vous avez reçu la documentation y relative, vous en avez pris connaissance, mais il y a quand même certains points qu'il faut relever. Tout d'abord, je dirais qu'aux Bois, on a quand même une certaine expérience en matière d'éoliennes. La première éolienne a été implantée aux Bois, plus précisément aux Fonges, il y a 100 ans. Cette éolienne faisait tourner un concasseur à cailloux. Les initiateurs de l'époque avaient déjà fait l'expérience de l'imprévisibilité des vents puisque cette machine a été en peu de temps emportée par une bourrasque. Les gens de l'époque en ont tiré les conclusions et on n'a plus entendu parler d'éoliennes aux Bois pendant presque un siècle. Il y a une quinzaine d'années, on a eu à nouveau deux expériences toutes proches, même si ce n'était pas tout à fait sur le territoire communal, à La Tuilerie et à La Grande Coronelle où on a érigé de petites éoliennes qui font un peu moins de 30 mètres de haut. Tout le monde a trouvé que c'était assez sympathique, assez bucolique et la population est restée sur cette impression. Jusque-là, l'avis général suisse, de tous les spécialistes, des fournisseurs d'énergie était de dire que la géographie suisse était tellement accidentée que ça n'était absolument pas rentable de poser des éoliennes dans ce pays. Il y a eu des expériences ailleurs, notamment en Ajoie et à Martigny où on a aussi abandonné. Donc, ce n'était pas du tout rentable. Et là, tout à coup, du jour au lendemain, on change de discours et on nous dit que c'est la panacée. On va manquer de courant, on va fermer nos centrales nucléaires, il nous faut des éoliennes. Il en faut mettre le plus possible. Alors, qu'est-ce qui s'est passé ? Est-ce que le régime des vents a soudain changé ? En réalité, c'est la loi qui a changé et on a introduit ce qu'on appelle la RPC. Jusque-là, comme ça n'était pas rentable, on ne voulait pas faire de l'éolien. A partir du moment où il y a eu la RPC, on prend dans notre portemonnaie pour alimenter un fonds et la Confédération va indemniser les producteurs d'éolien pour combler la différence qu'il y a entre le prix de production de cette énergie et le prix du marché qui est forcément plus bas. Il faut savoir qu'actuellement, le prix du marché est d'environ 5 centimes le kilowatt heure, bien que, sur votre facture d'électricité, vous payiez toujours entre 20 et 25 centimes. Dès le moment où cette aubaine a été créée et où il y a eu possibilité de faire du profit, toutes sortes de sociétés électriques se sont précipitées pour se réserver des emplacements. On a vu des commis parcourir nos campagnes, contacter nos paysans pour s'assurer des contrats d'exclusivité pour pouvoir éventuellement mettre leurs éoliennes sur leurs champs. On leur a promis quelques centaines, même quelques milliers de francs en compensation. Mais, on a oublié de leur dire ce qu'on projetait de faire. Ce qu'on allait mettre sur leurs terres, ce ne sont pas des éoliennes comme on a à La Tuilerie ou à La Coronelle, mais ce sont des machines de 150, 200 mètres comme celles qu'on peut voir à Saint-Brais et au Peuchapatte. Saint-Brais et Le Peuchapatte : parlons-en ! Pour construire ces machines, il fallait bien sûr faire les choses en ordre et le Canton a modifié son plan d'affectation et a ajouté une fiche au plan directeur cantonal, fiche qui a été pondue en catimini puisque ni la commune, ni les citoyens n'ont été consultés avant de créer ce changement au plan directeur. Ce qui est par conséquent contraire aux dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire. On s'est retrouvé avec une modification du plan directeur, avec trois éoliennes au Peuchapatte, avec deux éoliennes à Saint-Brais et avec des projets qui s'étendent jusqu'ici au Bas du Village.

Qu'est-ce qu'on cherche à faire ? Et bien, ce sont des éoliennes aux standards actuels de 150 mètres de haut, c'est 5 fois la hauteur du clocher de l'église et on peut les mettre jusqu'à 300 mètres des habitations. 300 mètres, c'est la distance entre le carrefour du Bois-Français et le carrefour à l'entrée du village. Alors, imaginez la situation ! Les conséquences, ce sont évidemment une diminution de la qualité de la vie pour les habitants, des maladies pour certains, la perte de valeur des immeubles et le saccage du paysage. Quand je dis ça, ce n'est pas seulement la parole d'un anti-éolien, mais c'est aussi la parole des Forces motrices bernoises (FMB), Pro-éolien, qui possèdent 15 parcs éoliens à l'étranger et qui reconnaissent sur leur site internet, vous pouvez regarder c'est inscrit aujourd'hui, que les conséquences négatives pour la population sont telles qu'il faut abandonner l'idée de mettre ces grandes machines dans notre région. Après on va nous dire, oui mais alors si on ferme les centrales nucléaires, comment va-t-on produire de l'énergie ? Selon les spécialistes, selon la Berne fédérale, si on occupait tous les sites propices à l'éolien en Suisse, on arriverait à produire entre 2 et 4 % de l'énergie électrique qui nous est nécessaire. Est-ce que ça vaut la peine de se gâcher la vie, de gâcher nos paysages, de se rendre malades pour produire une quantité d'énergie qui n'est absolument pas significative. Bien sûr, ces arguments sont connus. Au départ, ils ont été contrés par les pro-éolien. De plus en plus, c'est difficile de le faire parce que ça devient une évidence parce qu'on a des éoliennes sous les yeux et on sait ce qu'elles nous amènent comme problèmes, comme nuisances. Nous avons donc lancé, ici aux Bois, cette initiative qui vise non pas à modifier le plan directeur cantonal, ni même le plan d'aménagement local, mais simplement à ajouter un article dans le règlement communal des constructions pour protéger notre environnement, pour protéger nos habitants des nuisances les plus significatives. Vous avez remarqué qu'on n'a jamais dit qu'on interdisait les éoliennes aux Bois. On interdit les éoliennes d'une certaine grandeur, justement celles qui apportent des nuisances. Alors, le Canton écrit à la Commune pour dire que cette initiative est illégale. Vous avez vu dans vos dossiers trois pages de texte que le Conseil communal a reçues. Je veux commencer par vous rappeler que notre initiative communale est absolument conforme à la Loi cantonale sur les droits politiques. Nous avons fait une démarche qui est inscrite dans la loi. Ensuite, notre demande et les objectifs sont absolument conformes aux objectifs de protection essentielle qui sont édictés par la Loi sur l'aménagement du territoire. La LAT date de 1979, donc bien avant qu'on ait ce boom des éoliennes, et vise à protéger la qualité de vie, protéger nos paysages et ça, c'est écrit noir sur blanc et en aucune façon la LAT ne prédispose que le Canton est l'autorité qui décide tout sans concertation et qui peut imposer les éoliennes. D'ailleurs, les éoliennes ne sont même pas mentionnées dans la LAT. Le Canton dit aussi que c'est contraire à la Loi sur l'énergie parce que, si vous interdisez aux Bois de mettre des éoliennes, vous allez mettre en péril la politique fédérale en matière d'énergies renouvelables. Ce sont 2 à 4 % à l'échelle nationale, imaginez bien qu'à notre échelle, ce sont deux gouttes d'eau. De plus, dans la Loi sur l'énergie, il n'y a aucune disposition qui obligerait les cantons à créer des zones pour implanter des éoliennes. Le seul endroit où on parle d'éoliennes dans cette loi c'est pour dire que les distributeurs d'électricité sont obligés de revendre l'énergie qu'ils produisent. Notre initiative, et par conséquent l'inscription dans le règlement communal des constructions de l'article que vous avez sous les yeux, est absolument légale. La Commune des Bois est en danger. Depuis qu'elle existe, je ne pense pas qu'on ait eu affaire à quelque chose qui mette autant en péril la qualité de vie des gens dans cette commune. Il faut donc absolument introduire une protection de la population, une protection de nos paysages. Par la suite, il est sûr que les choses peuvent évoluer, les technologies peuvent évoluer, on peut avoir d'autres possibilités de produire de l'énergie et

là, tout reste ouvert puisque les règlements, les lois, les plans d'aménagement locaux sont révisables et doivent même l'être tous les quinze ans. En fin de compte, il importe avant tout que la population et ses autorités marquent leur ferme opposition à l'implantation d'éoliennes géantes. Pour cela, je vous invite à approuver clairement la modification du règlement des constructions qui vous est soumise.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : je remercie Monsieur Paul Boillat. Pour la deuxième partie, je donne la parole à Monsieur Francis Jeannotat.

Monsieur Francis Jeannotat : je ne suis pas de l'aménagement du territoire comme vous l'avez dit, mais je suis le délégué à l'énergie, responsable de l'énergie cantonale pour quatre jours encore : je pars en retraite vendredi. Dans notre métier, on travaille jusqu'au dernier jour. Il y a quelques petites corrections à apporter, notamment au sujet du plan directeur cantonal qui a une fiche sur l'énergie éolienne depuis plusieurs années, ce qui a initié les études qui ont été menées au niveau du territoire pour déterminer certaines zones pour y implanter des éoliennes. Ces décisions ne sont pas prises par le Canton contre qui que ce soit puisque ce sont des décisions prises démocratiquement au Parlement jurassien. Je pense que c'est donc représentatif de la population jurassienne. Toutes les décisions qui sont prises, vous parlez de Saint-Brais et du Peuchapatte, ont été prises de manière démocratique sur la base des lois en vigueur à l'époque. Après, on peut trouver des lacunes, puisqu'on pourrait admettre que ces implantations ont été quelque peu expérimentales. Mais, si vous prenez le cas de Saint-Brais, c'est la Commune qui a voulu développer ce projet sur son territoire, qui a mené toutes les démarches, qui a organisé les séances d'informations ; la population a toujours participé. Le plan spécial a été accepté par la Commune et le permis de construire n'a fait l'objet d'aucune opposition. Je parle simplement de faits et de la manière dont les choses se sont réalisées. Après, les éoliennes ont été érigées et il est bien sûr qu'elles ont un impact sur le paysage. C'est indéniable, ça devient une appréciation que chacun appréciera à sa manière. Au Peuchapatte, c'est pareil. C'est la Commune qui a eu intérêt à ce que ces éoliennes soient réalisées. Ce sont des personnes dans les autorités communales qui ont poussé et ont fait en sorte que ces éoliennes soient érigées là. C'est vrai qu'on a établi au niveau cantonal un plan directeur cantonal qui a une fiche éolienne et que ces sites-là y figuraient. Mais, on s'est rendu compte, comme Monsieur Boillat l'a bien évoqué, de l'intérêt que cela a provoqué avec l'introduction de cette fameuse rétribution à prix coûtant (RPC) qui garantit à celui qui érige une éolienne une rentabilité sur la durée d'exploitation de 25 ans. Avant cela, on faisait des démarches aux Franches-Montagnes pour essayer de manifester un intérêt aussi auprès du monde politique. On n'avait aucun retour. On ne trouvait aucun intérêt. Il a fallu effectivement l'introduction de cette RPC, avec la volonté de la Confédération, pour que toutes les zones qui avaient été évaluées, pas seulement par le Canton, mais aussi par la Confédération dans un concept énergétique pour la Suisse qui date de 2004, et là, tout l'arc jurassien était une zone favorable. Les zones favorables se trouvant à peu près à 1'000 mètres d'altitude, dans des zones facilement accessibles même l'hiver, avec des vents suffisants mais pas des vents de bourrasques comme on peut avoir en haute altitude. Le Canton a aussi remarqué que cette manière de gérer uniquement avec une fiche du plan directeur au niveau de l'aménagement du territoire ne suffisait pas. C'est la raison pour laquelle il a instauré un moratoire pour s'accorder aussi un délai de réflexion. Dans le même temps, le Canton a développé une stratégie énergétique. Le Canton a une responsabilité, celle d'approvisionner le territoire cantonal en énergie. Elle est peut-être confidentielle au niveau suisse, cette énergie dont on a parlé, mais néanmoins, elle a une certaine importance au niveau de la région. Le Gouvernement jurassien a décidé de chercher à atteindre une autonomie énergétique maximale. Ce n'est pas pour s'isoler du

reste de la Suisse, mais il y a effectivement ici de l'énergie renouvelable indigène qui mérite d'être valorisée. Il y a l'éolien, le solaire, l'hydraulique, la géothermie. Il faut faire en sorte que les intérêts de ce développement et la valeur ajoutée restent dans le Canton du Jura. C'est ce qui fait que le Canton du Jura mène actuellement une nouvelle réflexion. Il élabore un plan sectoriel pour les éoliennes, de manière anticipée, il a mené une étude sur les effets sur la santé que vous avez certainement connue et vous connaissez certainement aussi la première étude sur la stratégie énergétique qu'il a menée en évaluant les potentiels dont le Canton recèle et aussi en fixant les objectifs d'utilisation et de recours à ces énergies. Parce que, pour se passer du nucléaire, malgré tout, il faudra recourir à toutes les énergies renouvelables quelles qu'elles soient. Aujourd'hui, on travaille à cette conception de plan sectoriel des éoliennes. On a commencé par une étude des vents. C'est une approche à la fois technique et juridique. On va apprécier tous les effets qu'elles peuvent avoir. En fait, je peux presque dire que c'est un départ à zéro dans ce domaine. Avant que ce plan soit défini, il ne s'érigera pas d'éolienne. Ce n'est pas l'affaire d'une seule commune, d'un seul propriétaire, c'est une problématique qui touche une région. Ce n'est pas seulement la Commune du Peuchapatte qui est touchée, mais Le Noirmont l'est tout autant et, souvent, ce sont d'autres communes qui sont touchées plus que celle sur laquelle on érige les éoliennes. Il en va de même pour les propriétaires. Ce sont parfois les propriétaires qui n'ont pas d'éolienne, qui ne sont pas dédommagés qui ne perçoivent aucun avantage qui sont touchés. On a aussi mené une autre étude en collaboration avec le Jura bernois pour créer une sorte de société qui gérerait les parcs jurassiens. Cette réflexion intéressante a un peu été abandonnée dans le Canton du Jura du fait du peu d'intérêt des communes, alors que dans le Jura Sud, une majorité de communes susceptibles de recevoir des éoliennes est intéressée. Il y a donc quand même une maîtrise du sujet par les autorités cantonales. Après ces deux réalisations, vous n'avez plus vu d'autres constructions. Il est clair qu'on ne peut pas empêcher les sociétés à démarcher, il y a la liberté du commerce. Néanmoins, on va disposer, à un moment donné, des moyens pour faire en sorte qu'on ait un développement raisonnable et intelligent en concertation avec les communes. Sous quelle forme cela se fera-t-il ? Est-ce que ça sera sous forme de plans spéciaux intercommunaux, d'un plan spécial plutôt cantonal ? L'énergie éolienne reste quand même un des objectifs de la stratégie énergétique, une des énergies qui sera développée au même titre que les autres, là où on pourra le faire, là où les populations l'accepteront. Les éoliennes ne s'érigeront pas en rangs serrés. On n'est pas pour une dispersion et un mitage du paysage, mais néanmoins, il en faudra quand même un certain nombre pour atteindre les objectifs que le Gouvernement s'est fixés. Toutes les énergies seront nécessaires et une chose sur laquelle on devrait pouvoir vraiment compter, c'est l'économie d'énergie, une utilisation rationnelle de l'énergie. Tout le monde en parle, on lit ça partout, mais on constate que la consommation continue d'augmenter. Il y a une sensibilisation de la population qui doit aussi accompagner tout ce programme.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : je vous remercie.

Madame Sabine Clémence : je suis très contente d'entendre que le Canton nous dise que c'est une problématique qui touche toute une région. Je n'avais pas l'impression que c'était le cas et que c'était considéré comme tel avec ce qui s'est produit. J'aimerais juste que vous me précisiez un peu ce que vous entendez quand vous dites que c'était une décision démocratique. Je n'avais pas du tout ce sentiment. Qu'est-ce que vous entendez par là ?

Monsieur Francis Jeannotat : la population locale était amenée à se prononcer sur le plan spécial. Les gens avaient aussi la possibilité de s'opposer au permis de construire. A l'époque, il faut reconnaître qu'on n'a pas mesuré le véritable impact des éoliennes. Je suis d'accord que les 300 mètres sont trop faibles. Mais ce sont des critères de base

recommandés par la Confédération dans ce fameux concept suisse pour les éoliennes. Maintenant, tout le monde est d'accord pour dire que cette distance est insuffisante. Tout le monde est d'accord pour apprécier les effets que ça peut avoir sur la santé. Les critères seront beaucoup plus nombreux que ceux qui figurent dans le plan directeur actuel qui n'est plus utilisé parce qu'on ne permet plus de réalisation sur cette base-là, mais la nouvelle fiche inclura ce genre de critères. En 2004, on parlait d'éoliennes de 40 à 50 mètres. Aujourd'hui, elles ont 150 mètres. Elles sont plus performantes, elles ont aussi apporté des améliorations au niveau technologique et du bruit.

Monsieur Germain Jobin : un chiffre m'interpelle. Monsieur Boillat disait que le maximum du courant éolien sur le territoire suisse était de 2 à 4 %. J'aimerais savoir si ce chiffre est confirmé par Monsieur Jeannotat. Ça me paraît peu.

Monsieur Paul Boillat : il faut savoir que le régime des vents chez nous n'est pas optimum contrairement à ce qui se passe en bordure de mer par exemple ou dans les grandes plaines du Nord de l'Allemagne. On a les résultats des éoliennes du Peuchapatte ; si on prend deux années pleines d'exploitation, ces éoliennes ont eu un rendement de 22 % par rapport à leur capacité totale, si elles turbinait à fond. C'est déjà une rentabilité faible. Ensuite, il y a des calculs qui ont été faits. On sait, en Suisse, combien on consomme d'énergie, on sait quelle est la répartition des fournisseurs et les chiffres de 2 à 4 % viennent des communiqués des Offices fédéraux, tout simplement. Il y a les pessimistes qui disent qu'on ne pourra jamais aller au-delà de 2 %. L'objectif de la Confédération est de 2 % pour 2030. Une étude de la Confédération dit que si on exploitait tous les sites potentiels, on pourrait avoir jusqu'à 4 % d'énergie. J'ai un communiqué de la société pro-éoliennes Suisse-Eole qui espère pouvoir fournir 10 % de l'énergie d'ici 2035. Ça, c'est un vœu de ceux qui en font le business. D'après ces gens-là, il y a à peu près 1'000 projets sur l'arc jurassien, grosso modo entre la Dôle jusqu'à l'autre bout du Jura. C'est clair qu'ils ne se réaliseront pas tous, mais même avec ça, le potentiel est faible. Il faut dire aussi que les compagnies électriques suisses ont bien compris que le potentiel est faible et que ce n'est pas avec ça qu'on va remplacer les centrales nucléaires. Elles ont pris de l'avance et, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, les FMB ont acheté quinze parcs éoliens en Allemagne et en Italie, parcs éoliens qui turbinent à plein parce qu'ils sont dans des régimes de vents favorables. En même temps, ils turbinent aussi avec les centrales nucléaires qu'on n'a pas du tout encore arrêtées. En ce moment, il y a vraiment surproduction d'énergie et ça ne va pas s'arranger pour les dix prochaines années. Les Valaisans sont très inquiets parce qu'à cause de ce phénomène, le prix du kilowatt heure est à environ 5 centimes et le coût de production avec les barrages des Alpes est plus élevé. Alors, les Valaisans ont très peur de ces champs éoliens qui remettent en cause la production indigène. On n'a pas parlé non plus des réseaux qu'il faudrait installer pour connecter tout ça. On en a juste quelques-unes, alors ça va.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : je vous prierais d'être un peu plus bref.

Monsieur Francis Jeannotat : il faut aussi voir le contexte dans lequel on se trouve, voir quel sera notre avenir. C'est vrai que les centrales nucléaires vont fermer. Il faut savoir que le Canton du Jura est alimenté à 60 % par la centrale nucléaire de Mühleberg. Au niveau suisse, on dit qu'il y a 40 % de nucléaire. On cherche ici, c'est une volonté politique, à aller vers une autonomie énergétique maximale. On doit aussi tenir compte des économies d'énergie qu'on devra faire, être plus sobre dans notre consommation. On a appris l'autre jour, en Suisse, ce que prélève le chargement de téléphones portables et de tablettes, c'est 500 gigawatts heure par année, c'est la consommation du Canton du Jura. Ça porte aussi à réfléchir, c'est stratégique, n'importe quel petit apport est important. Pour le standby, on dit de l'arrêter. Vous ne verrez pas de différence flagrante sur votre facture d'électricité,

mais par les millions de consommateurs suisses, ça devient significatif ; on dit que ça représente la consommation de la Ville de Winterthur. Il faut avoir conscience de ce qui va se passer en arrêtant les centrales nucléaires. On a des contrats d'approvisionnement avec la France qui vont s'arrêter en 2020, on doit mener des négociations avec la Communauté européenne qui n'ont pas beaucoup de chance d'aboutir, en tout cas dans l'esprit actuel des bilatérales. Les autorités ont donc une responsabilité et doivent assurer l'approvisionnement. C'est vrai qu'on peut décentraliser avec les capteurs solaires, avec les éoliennes. On ne parle pas de couvrir le territoire cantonal d'éoliennes, il faudra les mettre aux endroits propices. On va tenir compte aussi d'un plan sur le paysage qui est en développement en parallèle de ce plan sectoriel que j'ai cité. On a quand même une attitude responsable vis-à-vis de ce problème de manière à ce que la population jurassienne, dans son ensemble, y trouve son compte et satisfaction. Mais il faut aussi avoir l'assurance d'avoir une production d'énergie locale, le plus possible. Sinon, nous sommes aussi parfois approvisionnés par les centrales à charbon qui prolifèrent en Allemagne. L'Allemagne a développé très fortement les énergies renouvelables, a développé les éoliennes en mer du Nord. Mais, en même temps, elle arrête ses centrales nucléaires et produit de l'électricité avec du charbon. Il faut aussi plus avoir une vue d'ensemble et ne pas se focaliser sur une source d'énergie comme on l'entend parfois.

Monsieur Gabriel Bilat : pour moi, il est clair que si la population des Bois ne veut pas d'éolienne, il faudra passer en fait par un plan de zones. Il faudra publier un plan de zones pour que la population l'accepte ou pas, par les urnes. Si le Canton veut mettre des éoliennes aux Bois, ça ne sera pas possible si la Commune refuse le plan de zones. Est-ce que c'est exact ?

Monsieur Francis Jeannotat : en tout cas, il y a une volonté politique de ne pas mettre des éoliennes contre la volonté des communes. C'est clair qu'il y a un certain nombre de communes qui en veulent. Il y a concertation et ça, c'est un vœu exprimé par le Ministre, qu'il y aura toujours une concertation et que les communes se déterminent aussi démocratiquement. Il y a des gens pour, il y a des gens contre. A un moment donné, en pesant tous les intérêts et en prenant en considération notre avenir énergétique, on prend les décisions en connaissance de cause.

Monsieur Martial Farine : l'initiative qui nous est proposée ce soir me pose un cruel dilemme. En tant que Franc-Montagnard, j'aimerais vraiment protéger le paysage et j'ai l'impression que ce genre d'initiative fait vraiment le jeu du nucléaire. J'ai l'impression que le comité d'initiative, dans les arguments développés, préfère des centrales à gaz, le réhaussement des barrages, etc. Je ne comprends pas très bien pourquoi on veut interdire les grandes éoliennes et permettre les petites. On préfère peut-être avoir une constellation de petites éoliennes plutôt que quelques grandes judicieusement placées. Je ne comprends pas pourquoi on met un moratoire de dix ans et pas ad aeternam. Je doute que dans les dix ans, on trouve des éoliennes transparentes qui n'aient pas d'impact sur le paysage et sur la santé. Je ne comprends pas bien pourquoi on lance cette initiative alors que la Commune des Bois a ratifié la charte du Parc naturel régional du Doubs. La position du comité du Parc naturel était claire : il ne veut pas d'éolienne sur le territoire de la Commune. Je doute donc que la Commune, d'un côté, ratifie la charte et, de l'autre, se déjoue. Ensuite, la position du Ministre Receveur, si elle paraît être une position politique, me paraît être aussi un avis de droit. Est-ce que faire voter la population sur une initiative qui sera invalidée par le Canton vaut la peine ? Pas besoin d'être grand clerc pour estimer que le 80 % de la population du village des Bois ne voudra pas d'éolienne sur son territoire. Je voudrais insister sur l'aspect qui, pour moi, est fondamental : je ne veux plus de nucléaire et je ne veux pas léguer à mes enfants les problèmes de cette énergie diabolique. Or, je répète, avec

ce genre d'initiative, le lobby de l'atome se frotte les mains : pas d'éolienne est l'assurance de continuer leur production énergétique. Ce qui me fait frémir c'est que le comité de l'initiative ne s'en cache pas ; dans son argument, il justifie que les voisins développent des projets de centrales nucléaires pour interdire l'énergie renouvelable comme les éoliennes. Donc, en raccourci : pas d'éolienne chez nous, du nucléaire chez les autres ! Avec une contradiction avec les objectifs de la Constitution, de la Loi sur l'aménagement du territoire et sur l'approvisionnement autonome énergétique. Je me permets d'exagérer un peu sur ce que je vais dire tout de suite, mais on a beaucoup exagéré ailleurs aussi : je voudrais bien voir avec quel empressement on accueillera une firme qui achèterait la parcelle Franck Muller pour y implanter une centrale à gaz ou quand EDF proposera de rehausser le barrage du Refrain ou, pire, lorsqu'on viendra nous proposer de stocker des déchets nucléaires sous nos pieds en remerciements à notre non aux éoliennes ! Excusez-moi de l'exagération ! Pour une fois qu'un Conseiller fédéral PDC a une position courageuse, c'est tellement rare que c'est à saluer, en exigeant la sortie du nucléaire, nous devrions lui emboîter le pas pour produire du renouvelable. Dans l'argumentaire, il n'est que trop peu question des économies d'énergie. On parle uniquement de l'économie d'énergie des ménages, pour les 40 % de l'industrie, on n'en parle pas. Par le fait que cette initiative ne combat pas le nucléaire, ni ne promeut les énergies renouvelables, je vous invite, chers collègues, à suivre la position du Conseil communal en ne soutenant pas cette initiative. Je demanderais ensuite que le comité retire son initiative puisqu'elle sera invalidée inmanquablement par le Canton et que l'avis de la population des Bois, comme celui des autres communes, est largement connu. Je tiens à préciser sans équivoque que ce n'est pas parce que je ne soutiens pas cette initiative que je souhaite qu'on plante partout des éoliennes sur notre territoire.

Madame Sabine Clémence : les membres du PCSI sont en majorité favorables à cette initiative. C'est au-delà du débat d'être pour ou contre les éoliennes. Ça ne veut pas du tout dire cela. Ça permet de se donner du temps pour étudier, à mon avis malgré ce qu'a dit Monsieur Jeannotat, définir un plan avec la population de la région et pas seulement de notre Commune, au niveau franc-montagnard, au niveau cantonal et éviter les écueils qu'on connaît, qu'on a connus. Il faut aussi se dire peut-être que c'est l'occasion de mener une réflexion sur nos habitudes de consommateurs et étudier aussi des projets communs au niveau de la Commune, au niveau du Canton pour donner des idées, donner envie de faire autre chose que consommer. La majorité des membres du PCSI est favorable à cette initiative pour se donner du temps pour mener réellement une réflexion.

Monsieur Paolo Cattoni : si j'ai bien compris, le Canton n'est pas tellement inquiet par notre moratoire étant donné qu'il y a déjà d'autres communes qui ont accepté d'avoir des éoliennes sur leur territoire. C'est juste ?

Monsieur Francis Jeannotat : non, le Canton laisse la liberté de décider. Effectivement, il y a des communes qui sont favorables, il y en a d'autres qui ne sont pas favorables. Il y a des communes qui demandent au Canton d'activer l'élaboration de ce plan sectoriel parce qu'elles aimeraient développer des éoliennes.

Monsieur Paolo Cattoni : des communes franc-montagnardes ?

Monsieur Francis Jeannotat : pas à ma connaissance.

Monsieur Jacques Boni : moi aussi je suis de l'avis qu'il faut refuser cette initiative, comme le Conseil communal, parce que de toute manière elle ne va pas être appliquée et ça va nous coûter de l'argent. Si on dit non à cette initiative, il faudra que nous, en tant que citoyens et en tant que commune, que l'on réfléchisse, qu'on aille très loin dans notre consommation et aussi se poser des questions par rapport à ce qu'on veut. On va faire une halle de gymnastique, si on ne veut pas d'éolienne, il faut quand même qu'il y ait quelque

chose de plus énergétique que ce qu'on va peut-être proposer, je ne sais pas ce qu'on a prévu. Mais, en définitive, il me semble qu'on doit refuser ça parce que c'est la logique même.

Monsieur Blaise Willemin : je voudrais revenir entre autre sur ce que Monsieur Jeannotat a dit. Quand le Canton dit qu'on laisse les communes démocratiquement choisir, je trouve ça surprenant. Alors, je ne comprends pas pourquoi le Canton envoie une lettre comme il l'a fait du Ministre Receveur en mettant la pression et en disant que l'initiative n'est pas valable. Si le Canton veut nous laisser choisir démocratiquement, qu'il laisse la population voter et qu'il ne mette pas la pression. Maintenant, concernant l'indépendance énergétique du Canton, je rappelle juste que le courant des éoliennes actuelles va chez les Zurichois et chez les Genevois, il n'y a rien qui reste dans le Canton. Ça, ce sont des belles paroles. Maintenant, concernant la lettre du Ministre Receveur dont on a pu prendre connaissance, elle repose sur un examen préalable. Il ne s'agit pas d'une décision juridique. Il se base sur l'avis d'un juriste, employé du Canton. Ce juriste a émis une opinion qui n'a aucune valeur légale, ni juridique. Un fonctionnaire ne va pas défendre une position différente de son Ministre. Le Ministre Receveur utilise cet examen préalable comme un moyen d'intimidation. Même si nos initiatives ne sont pas valables pour le Canton, ni pour la Suisse, on n'en a rien à faire. L'important c'est qu'elle soit valable au niveau communal et elle l'est. Elle reflète une prise de position d'une population qui ne veut pas que des éoliennes soient construites sur son territoire. Il faut être conscient que nous devons trouver des solutions pour sortir du nucléaire et que nous devons faire des concessions, mais pas à n'importe quel prix et pas n'importe comment. De plus, une porte reste entrouverte puisqu'il s'agit d'un moratoire de dix ans et pas d'une interdiction totale comme dans d'autres communes. Autre aspect : j'ai une connaissance qui a construit une maison au Peuchapatte. Le Canton lui a interdit de mettre des volets à sa maison, des stores à sa maison en invoquant la protection du paysage. Par contre, à 300 mètres de là, on plante 3 éoliennes de 150 mètres de haut. Autre exemple : est-ce que vous pensez que si un paysan fait une demande de permis pour installer un silo de 50 mètres de haut, il obtiendra l'autorisation ? Certainement pas. Par contre, on veut laisser construire des éoliennes 5 fois plus hautes que le clocher de l'église qui font du bruit et qui nuisent à la santé des habitants. La plupart des communes franc-montagnardes ont déjà pris position soit pour une interdiction totale, soit pour un moratoire. Elles n'ont pas tenu compte de l'avis du Canton. La population de notre village devra se prononcer et nous devons donner notre préavis. Il s'agit-là de donner un signal clair. Les Franc-montagnards n'ont jamais baissé les bras, que ce soit pour l'implantation d'une place d'armes ou du temps de la tutelle bernoise. On ne va quand même pas baisser notre pantalon devant Delémont ! C'est pourquoi, je vous recommande vivement de donner un préavis favorable à cette initiative.

Monsieur Francis Jeannotat : on parle de choses qui ne sont pas comparables. Il y a un avis de droit dont on a parlé qui vise la procédure du plan spécial quand on fait un aménagement particulier et ce plan spécial, je le maintiens, a été adopté démocratiquement dans les communes concernées. Je ne suis pas ici comme promoteur des éoliennes. Je dis les faits tels qu'ils le sont sur une base légale.

Monsieur Marcel Humair : j'ai envie de faire aussi une petite remarque par rapport au temps, à l'endroit. Si je soutiens cette initiative, c'est se donner 10 ans pour qu'ici, aux Franches-Montagnes, soient développées, peut-être des nouveautés, des innovations technologiques en termes d'énergie qui sont en train de se développer ailleurs et qui soient développées localement. Ma question au Canton c'est : est-ce que le Canton s'est tourné vers les hautes écoles spécialisées (EPFL, etc.) pour voir quels types de structures de production énergétique étaient possibles au niveau hydraulique. On sait maintenant qu'on

peut stocker l'énergie, soit dans des piles à acide formique, soit dans des piles à hydrogène. On a les Côtes du Doubs qui regorgent d'endroits possibles. Il y a la possibilité de la stocker sous forme comprimée, il y a des innovations qui sortent tous les jours. Durant ces 10 ans, la Confédération va investir des sommes considérables pour développer des nouvelles énergies. Un moratoire de 10 ans, c'est aussi demander au Canton que des investissements, que la recherche et le développement de projets se fassent aussi ici dans les Franches-Montagnes. On est performant dans le solaire, l'hydraulique, etc. Que le Canton puisse nous dire qu'effectivement, on a des hautes écoles, on peut collaborer internationalement pour développer des choses et là, on pourrait se prononcer. C'est une question à Monsieur Jeannotat : est-ce qu'il y a des projets comme ça qui sont faits avec des hautes écoles de l'arc jurassien en collaboration avec l'Europe ?

Monsieur Francis Jeannotat : là, ça va un petit peu en dehors du cadre de ce qu'on discute, on doit être plus pragmatique. Là, vous parlez de pilotes de développement. Bien sûr que nous, on est défavorisé dans la mesure où on n'a pas beaucoup d'ingénieurs, comme à Yverdon ou Lausanne, qui travaillent là-dessus.

Monsieur Marcel Humair : mais il y en a une.

Monsieur Francis Jeannotat : l'école de microtechnique, mais bon, je pense que nous, on a des choses qu'on doit faire plus vite que ce que vous évoquez. On doit avoir des résultats en consommation d'énergie et en production d'énergies renouvelables bien avant cela. Mais c'est clair que le Canton est ouvert à toute possibilité de développer quelque chose de particulier ici, mais ça se fait en concertation avec les autorités fédérales, l'Office fédéral de l'énergie qui a des contacts avec les grandes écoles, qui développe des moyens, qui lance des concours, même pour les entreprises. Mais il y a des objectifs clairs qu'on doit atteindre assez rapidement. Je vous recommande d'aller sur internet sur notre site et de lire déjà le rapport qui a été fait sur nos perspectives. Là, vous allez déjà trouver des réponses à pas mal de questions.

Monsieur Edwin Bischof : tous ceux qui sont pour cette initiative, ils doivent tout de suite mettre du photovoltaïque sur le toit de leur maison. Pour être autonome, tout le monde est obligé de faire ça tout de suite. Après, on n'a plus besoin d'éolienne.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : je trouve que c'est dommage qu'on gâche le paysage des Franches-Montagnes pour 2 % d'énergie. J'ai trois éoliennes devant chez moi, ça ne me dérange pas forcément, je ne les entends pas. Mais, quand je les vois les trois et qu'il n'y en a qu'une qui tourne et qu'on me dit qu'il y a ceci, cela, pas assez de vent, et qu'après j'entends qu'elle fonctionne à 22 %, soyons logiques : il ne faut pas mettre d'éolienne chez nous. La Suisse n'est pas faite pour les éoliennes. On n'a qu'à acheter du courant avec les FMB qui ont des contrats et là, on a de l'énergie renouvelable, mais pas la nôtre.

Monsieur Germain Jobin : au début des éoliennes, dans les années 1990, les premières qui ont été construites à Mont-Crosin, Mont-Soleil, elles étaient plus petites, c'était un atout touristique. Après, on a fait des monstres, on a voulu que ça soit plus rentable, on les a mises trop près des habitations, on les a faites trop hautes. Ce qui me dérange dans cette initiative, c'est que, par exemple, si je veux en mettre une qui mesure 35 mètres derrière ma ferme, personne ne la verrait, mais je serais coincé avec cette initiative.

Monsieur Paul Boillat : encore une petite remarque concernant l'avis du Canton. Il ne faut pas s'effrayer avec cette lettre que vous avez reçue du Ministre. Elle a été analysée de fond en comble et, je regrette de le dire, c'est un tissu de mensonges. On vous dit dans cette lettre que le Canton ne peut pas faire autrement, qu'il est obligé de faire comme ça en fonction de la LAT, en fonction de la Loi sur l'énergie. C'est faux. Ces deux lois, vous pouvez les lire et les ordonnances qui vont avec, aucune des obligations que mentionne le Canton ne figure dans ces lois. Ne vous effrayez pas sur cette position qui est une position

politique et pas un avis de droit. L'autre élément que je voulais encore souligner, c'est qu'avec des éoliennes ou sans éolienne, le problème nucléaire reste le même avec une production si faible. Si on met des éoliennes, on aura gâché notre paysage, on aura amené des problèmes chez nous et on n'aura pas résolu le problème du nucléaire. Il ne faut donc pas tirer un parallèle entre le nucléaire et les éoliennes. On aurait alors avantage à mettre du photovoltaïque. Mais, dans la RPC, on a seulement consacré 7.2 % de la somme l'année passée pour le photovoltaïque et plus de 50 % pour les éoliennes.

Monsieur Francis Jeannotat : un avis de droit est un avis de droit et ce n'est pas Monsieur Boillat qui peut dire que ce n'est pas valable.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : je vous rappelle que le vote consiste à mettre une recommandation en vue du vote populaire qu'il y aura, à savoir si le Conseil général recommande l'acceptation de cette initiative.

Au vote, 10 personnes recommandent l'acceptation de l'initiative et 5 personnes la refusent.

b) Elaborer d'une manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : il y aura simplement un message qui dira que le Conseil général recommande l'acceptation de l'initiative. Je remercie Monsieur Francis Jeannotat de sa présence, lui souhaite un bon retour chez lui et surtout une bonne retraite.

|   |
|---|
| 6. Discuter et approuver l'abrogation du règlement sur la protection des données à caractère personnel du 15 mai 1986 |
|---|

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : suite à l'entrée en vigueur de la convention intercantonale concernant la protection des données, le Service des communes nous invite donc à abroger notre règlement. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désire s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : je n'ai rien à ajouter, si ce n'est que le Conseil communal vous recommande d'accepter l'abrogation du règlement sur la protection des données.

Monsieur Gabriel Bilat : vu que ces protections de données seront transparentes, par la suite si on accepte ça, j'aimerais savoir ce que va devenir le bottin des plaques minéralogiques sur le Canton de Neuchâtel, autorisé actuellement et pas sur le Canton du Jura parce qu'il y a la protection des données. J'aimerais savoir si ça sera uniformisé ou pas.

Claude Gagnebin : sur Neuchâtel, on ne peut plus obtenir les propriétaires des numéros de plaques.

Au vote, le point 6 est accepté à l'unanimité.

7. a) Discuter et approuver le principe de la vente de l'ancien hangar des pompes du Boéchet  
b) Donner au Conseil communal, en dérogation à l'art. 27 du règlement d'organisation, la compétence de négocier ce bâtiment  
c) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte relatif à la propriété foncière concernant la vente de ce bâtiment

a) Discuter et approuver le principe de la vente de l'ancien hangar des pompes du Boéchet

Entrée en matière.

Monsieur Nusret Berisha : le hangar des pompes du Boéchet laisse apparaître des signes de fatigue, en particulier au niveau de l'étanchéité de la charpente. Vu le faible rendement que nous avons de la location de ce bâtiment, le Conseil communal souhaite vendre ce bâtiment en lieu et place de réaliser un investissement coûteux. Il vous propose donc d'accepter l'entrée en matière concernant ce point de l'ordre du jour.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

Débat de fond.

Monsieur Nusret Berisha : comme le mentionne le rapport que vous avez reçu, le hangar des pompes du Boéchet n'est plus utilisé par les services de la voirie depuis de nombreuses années. Vu les problèmes d'étanchéité qui ont été constatés, le Conseil communal a demandé un devis pour la remise en état de la toiture du bâtiment. Ce devis était de plus de Fr. 10'000.00. Aussi, le Conseil communal propose-t-il de vendre ce bâtiment. Le prix n'a pas encore été fixé.

Monsieur Germain Jobin : j'aimerais savoir si on a une fourchette de prix, si on va le vendre au plus offrant ou je ne sais pas.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : c'est clair qu'on ne va pas brader ce bâtiment. Le Conseil communal envisage de mettre des annonces soit dans un tout-ménage, éventuellement dans les journaux. On procédera à l'ouverture des offres et on attribuera en principe au plus offrant. C'est clair qu'on ne va pas le donner, mais on n'a pas fait estimer ce bâtiment.

Monsieur Laurent Cattin : c'est moi qui le loue Fr. 140.00 par mois depuis environ 15 ans. Le toit est en mauvais état et il faut le refaire pour maintenir ce bâtiment. Il en est ressorti que le Conseil communal préférerait vendre que d'investir de l'argent dans un bâtiment comme celui-là.

Monsieur Gabriel Bilat : j'aimerais déjà relever le fait que le message du Conseil communal est incomplet à mon avis. En principe, tout bâtiment a une valeur officielle et une valeur incendie et on aurait dû les mettre. Si on décide de vendre ce bâtiment, je souhaite inviter le Conseil communal à choisir un artisan ou un contribuable des Bois.

Monsieur Nusret Berisha : la valeur officielle de ce bâtiment est de Fr. 11'200.00, la valeur incendie de Fr. 57'100.00 et la location annuelle rapporte Fr. 1'680.00.

Au vote, le point 7 a) est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : si vous êtes d'accord, on va voter les points 7 b) et 7 c) en même temps.

Personne ne s'y oppose.

b) Donner au Conseil communal, en dérogation à l'art. 27 du règlement d'organisation, la compétence de négocier ce bâtiment

c) Donner au Conseil communal la compétence de ratifier l'acte relatif à la propriété foncière concernant la vente de ce bâtiment

Au vote, les points 7 b) et 7 c) sont acceptés par 19 voix, sans avis contraire.

8. a) Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation communal  
b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

a) Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation communal

Entrée en matière.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : une motion déposée durant l'ancienne législature demandait une révision du règlement d'organisation. Une commission nommée par le Conseil communal a procédé à ce travail. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Personne ne désire s'exprimer.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : la commission qui a exécuté ce mandat a dû, à plusieurs reprises, modifier le projet de règlement suite à des modifications de la loi cantonale. Ce règlement a été présenté au Service des communes qui a procédé à quelques corrections. Les partis ont été également consultés à deux reprises. Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce point.

Monsieur Martial Farine : est-ce que ce règlement, lorsqu'il subit de minimes modifications, doit passer devant le peuple ? Est-ce qu'il est soumis à un référendum facultatif ?

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : il passe automatiquement devant le peuple. Je vous propose de passer les articles les uns après les autres et vous pourrez intervenir lorsque vous le souhaitez.

Madame Sabine Clémence : j'aimerais faire une remarque en préambule pour qu'on ne s'arrête pas à tous les articles. Je propose que le terme Président soit remplacé par celui de Maire dans tout le document parce que tantôt c'est Maire, tantôt c'est Président.

Monsieur Claude Gagnebin : c'est un point qui a été examiné par le Service des communes qui nous a imposé le terme de Président. Si vous voulez mettre le Maire, on peut le faire, mais ça créera des problèmes, on aura un règlement qui sera paraphé de remarques ou accepté avec réserve. Il y a eu beaucoup de remarques faites à ce niveau-là. Personnellement, je trouve que certaines remarques étaient justifiées, mais le Canton a pris cette décision et l'a appliquée en fonction des textes législatifs cantonaux actuellement en vigueur.

Madame Marianne Guillaume : c'est vrai que dans certains articles, il y a encore le terme de Maire, alors il faudra harmoniser le document.

Madame Sabine Clémence : je maintiens ma proposition.

Monsieur Jacques Boni : comme Monsieur Gagnebin a dit, si on vote cette formule, elle sera refusée au niveau du Canton, c'est bien ça ?

Monsieur Claude Gagnebin : on aura certainement l'approbation du Canton, mais on aura des articles qui seront approuvés avec réserve.

Au vote, 11 personnes souhaitent que les termes de Maire et de Vice-maire figurent partout dans le règlement et aucune personne ne désire voir figurer les termes de Président et Vice-président.

Les articles qui donnent lieu à des remarques sont les suivants :

#### Article 12

Monsieur Blaise Willemin : dans le règlement, c'est noté « *les hommes et les femmes âgés de 18 ans* ». Il avait été fait mention qu'il fallait ajouter « *au moins* ». Apparemment, le Canton a fait la remarque qu'il ne fallait pas ajouter ça, mais ce règlement ne joue pas. Comme c'est marqué là, ça veut dire que ce ne sont que les personnes qui ont 18 ans. Ceux qui ont 19 ans et plus, ça veut dire qu'ils n'ont pas le droit de vote. Je propose de mentionner « *âgés de 18 ans au moins* ».

Au vote, 19 personnes souhaitent mentionner « *âgés de 18 ans au moins* » à l'alinéa 1, lettres a) et b) de l'article 12, sans avis contraire.

#### Article 21

Monsieur Blaise Willemin : à l'alinéa 2, il est mentionné « *la qualité d'employé communal à plein emploi immédiatement subordonné à cette autorité.* ». Ça ne me paraît pas être du bon français. Je propose de mettre « *à plein temps* ».

Monsieur Martial Farine : on en a discuté également. Quelqu'un qui serait employé à 50 % pourrait être au Conseil général, ce qui n'est pas logique du tout. Quelqu'un qui est employé par la Commune, quel que soit son pourcentage d'activité pour la Commune, ne doit pas pouvoir siéger au Conseil communal.

Monsieur Blaise Willemin : avec ma proposition, ce sont uniquement les employés communaux à 100 % qui seraient touchés. Alors je retire ma proposition.

Monsieur Martial Farine : je m'excuse d'insister, mais il faut que ça soit clair. Un employé communal qui travaillerait à 10 % pourrait-il siéger dans une autorité communale ?

Monsieur Claude Gagnebin : non, parce qu'il aurait un plein emploi à 10 %. S'il est engagé à plein temps, il travaillerait à 100 %.

#### Article 22

Monsieur Martial Farine : à l'alinéa 1, lettre c), les personnes qui vivent en union libre pourraient-elles siéger ensemble ?

Madame Marianne Guillaume : oui.

Monsieur Martial Farine : on a une proposition à faire concernant les beaux-frères et belles-sœurs dans les commissions. J'estime que si on a la possibilité de siéger entre parents au premier degré au Conseil général, on devrait aussi avoir la possibilité en tant que beau-frère et belle-sœur dans une commission.

Monsieur Claude Gagnebin : la différence qu'il y a entre le Conseil général et une commission, c'est que le Conseil général est un législatif et la commission est un exécutif. Dans un exécutif, il y a la loi sur l'incompatibilité qui entre en ligne de compte et là, on ne peut pas accepter que les parents à ce degré soient pris dans un même exécutif.

## Article 28

Madame Sabine Clémence : à l'alinéa 14, je souhaite qu'on mette un complément comme c'est mentionné dans la deuxième colonne « ...*décide des dépenses non prévues au budget annuel lorsqu'il s'agit d'un montant qui dépassera probablement Fr. 50'000.00, mais jusqu'à Fr. 1'000'000.00 au plus* ».

Monsieur Claude Gagnebin : de toute façon, dans les compétences du Conseil général, c'est mentionné que les dépenses supérieures à Fr. 1'000'000.00 sont de la compétence du corps électoral. Donc, automatiquement, le Conseil général est compétent à partir de Fr. 50'000.00 jusqu'à Fr. 1'000'000.00.

Madame Sabine Clémence : je trouve que ça donne une précision et qu'on ne doit pas retourner à un autre article.

Monsieur Gabriel Bilat : c'est vrai que, si on réfléchit, en fait le Conseil général peut décider jusqu'à Fr. 100'000.00 d'après l'article. Mais si ça fait Fr. 150'000.00, on ne peut plus rien décider, on doit passer devant le peuple. Entre Fr. 100'000.00 et Fr. 1'000'000.00 qui va décider ?

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : c'est le Conseil général qui décide jusqu'à Fr. 1'000'000.00.

Monsieur Paolo Cattoni : est-ce qu'on a le droit d'aller jusqu'à des montants comme ça ?

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : c'est effectivement comme ça. Un projet qui vient au Conseil général et qui ne dépasse pas Fr. 1'000'000.00 ne passera pas devant le peuple. C'est juste une précision pour bien le rappeler dans cet article. Mais, de toute façon, si on lit les autres articles, on est dans la légalité.

Monsieur Germain Jobin : c'est marqué où qu'on a le droit de décider jusqu'à Fr. 1'000'000.00 ? C'est marqué nulle part.

Monsieur Marcel Humair : c'est écrit à l'article 17.

Au vote, la proposition de Madame Sabine Clémence qui consiste à ajouter « *mais jusqu'à Fr. 1'000'000.00 au plus* » est acceptée par 19 voix, sans avis contraire.

## Article 39

Madame Sabine Clémence : je propose plusieurs modifications. Tout d'abord, la commission d'école, je propose qu'on enlève enfantine et primaire et qu'on laisse juste la commission d'école car, avec Harnos, on ne parle plus d'école enfantine et d'école primaire.

Monsieur Martial Farine : et si on remplace par obligatoire ?

Monsieur Claude Gagnebin : ça ne va pas parce qu'il y a l'école secondaire comprise dans l'école obligatoire. La Commission d'école des Bois n'est pas compétente pour l'école secondaire.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : automatiquement, l'article 43 qui est lié sera également modifié.

Au vote, 15 personnes acceptent la proposition de Madame Sabine Clémence en mentionnant uniquement la commission d'école, sans avis contraire.

Madame Sabine Clémence : je propose de modifier la commission STEP et de mettre la commission des services communaux.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : c'est déjà le cas à l'article 45. Là, c'est uniquement le titre. Je vous propose de ne pas voter, je crois que c'est rédactionnel.

Personne ne s'y oppose.

Madame Sabine Clémence : je fais la proposition de fusionner la Commission financière et la Commission de vérification des comptes ; cette commission unique s'appellerait Commission financière et de vérification des comptes.

Monsieur Germain Jobin : il me semble que ce n'est pas tellement approprié parce qu'on a toujours plus de mal à trouver des membres compétents pour la Commission de vérification des comptes. A l'avenir, on devra peut-être voir avec une fiduciaire.

Monsieur Gabriel Bilat : la Commission de vérification des comptes peut s'attribuer l'aide d'une fiduciaire, ce qu'elle n'a jamais fait. C'est peut-être pour cela qu'ils ne trouvent pas les membres suffisants pour cette commission. Si vous fusionnez encore avec la Commission financière, je pense que ça sera trop lourd pour une seule commission. Je suis donc contre cette fusion.

Monsieur Martial Farine : j'estime qu'une Commission de vérification des comptes doit être totalement indépendante. Suivant les attributions de la Commission financière, c'est elle qui doit rechercher de l'argent ou je ne sais pas exactement quelles sont ses attributions, il y a quand même une certaine incompatibilité. J'estime qu'il doit vraiment y avoir une indépendance totale. Bien qu'il puisse y avoir des membres qui puissent siéger dans les deux commissions. Je ne suis pas favorable à une fusion de ces deux commissions.

Madame Sabine Clémence : je voulais juste dire que, par rapport au nombre de membres qu'on doit trouver notamment dans ces deux commissions-là qui sont quand même des commissions bien spécifiques, 7 membres dans l'une et 5 membres dans l'autre, ça fait beaucoup de monde. Ma proposition, ça serait de modifier les articles 40 et 41, et proposer de composer cette commission de 7 membres, dont le Conseiller communal en charge des finances et le Secrétaire communal avec voix consultative, ce qui fait que quand on traitera de la vérification des comptes, on arrivera à faire la part des choses, pour ne pas mettre les personnes intéressées dans des affaires pour lesquelles elles seraient à la fois juge et partie.

Monsieur Jacques Boni : il me semble qu'on doit séparer ces deux commissions. Ce sont deux commissions distinctes puisqu'il y en a une qui vérifie quelque chose et l'autre qui fait des propositions pour le budget. Ce sont quand même deux choses différentes, même si on ne parle que de comptes.

Monsieur Martial Farine : est-ce qu'à la limite, si on a vraiment du mal à trouver des membres pour la Commission de vérification des comptes, on ne pourrait pas directement faire appel à une fiduciaire et dissoudre cette Commission de vérification des comptes ?

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : c'est la Commission qui peut s'adjoindre les compétences d'une fiduciaire. Il y a bien sûr une proposition au Conseil communal à faire pour expliquer la situation. Mais, la commission en tant que telle doit être maintenue. S'il n'y a plus d'autre remarque, on va voter sur cette proposition. Il s'agit de créer une Commission financière et de vérification des comptes et non pas deux commissions séparées. Ceci implique automatiquement qu'on aurait les articles 40 et 41 qui seraient regroupés.

Au vote, la commission unique obtient 6 voix, contre 11. Les deux commissions sont donc maintenues.

#### Article 43

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : on tiendra compte de la modification du terme de la Commission d'école primaire et enfantine dans cet article.

Monsieur Martial Farine : je souhaite revenir sur ma question préliminaire concernant le référendum. C'est une proposition que je fais, il faudra voir si elle est légale. Ne peut-on pas accepter des modifications mineures de ce règlement et le soumettre au référendum facultatif ? Les gens au niveau du village qui ne sont pas d'accord avec cette modification du règlement pourraient faire un référendum. Parce que, en principe, le but d'un règlement, c'est de pouvoir le modifier relativement aisément par le Conseil général. Ça demande déjà pas mal d'exams. Si on n'est pas obligé de passer devant le peuple à chaque fois, ça serait bien. Ma proposition est la suivante : les modifications règlementaires sont soumises à l'approbation du Conseil général, éventuellement à un référendum facultatif. A vérifier si elle est possible et légale.

Monsieur Claude Gagnebin : je ne me suis pas posé la question étant donné que ce n'est pas une chose qui a été étudiée. On pourrait imaginer qu'on modifie les documents qui sont mentionnés à l'article 17 du règlement et que l'on mentionne que les modifications du règlement d'organisation, ainsi que du règlement sur les droits politiques ou du règlement sur les constructions, qui sont des attributions claires et nettes du peuple, soient modifiées à ce niveau-là. Mais, dans le cadre de l'approbation de ce règlement-ci, on devra de toute façon passer par le peuple. Maintenant, on pourrait se poser la question de savoir si on pourrait modifier l'article 17 en disant que l'adoption du règlement d'organisation est de la compétence du peuple et ses modifications sont de la compétence du Conseil général. Je ne peux malheureusement pas vous confirmer si cela est légal.

Monsieur Martial Farine : ma proposition, je le répète, c'est que les modifications du règlement soient du ressort du Conseil général et puissent être soumises au référendum facultatif.

Monsieur Claude Gagnebin : de toute façon, il n'y a pas de référendum facultatif ou pas. Il y a un droit de référendum. Chaque décision qui est prise par le Conseil général est soumise au droit de référendum. Ça voudrait simplement dire qu'on enlève dans les attributions des ayants droit au vote la question de la modification du règlement d'organisation et du règlement sur les élections communales.

Monsieur Martial Farine : je crois qu'il faut laisser tomber parce que ça demande une modification beaucoup plus importante.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : c'est juste, avec ça, on risque de repartir pour un tour.

Monsieur le Maire, Michaël Clémence : personnellement, je crois que le Conseil général, c'est une chose, mais si on commence d'enlever tous les droits aux citoyens, ça ne va pas. Il faut aussi laisser le droit aux citoyens de pouvoir se prononcer sur ces règlements. Le règlement d'organisation, on ne le modifie quand même pas toutes les années.

Monsieur Martial Farine : je ne maintiens pas ma proposition.

Au vote, le règlement d'organisation tel qu'il a été discuté avec les modifications apportées ce soir est accepté à l'unanimité.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : on dira que le Conseil général approuve la modification de ce règlement à l'unanimité.

9. a) Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les élections communales

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote

a) Discuter et approuver le nouveau règlement concernant les élections communales

Entrée en matière

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : suite à la modification du règlement d'organisation, le Service des communes nous a proposé de procéder à quelques modifications de notre règlement concernant les élections communales. Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

Débat de fond.

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : je n'ai rien de plus à ajouter.

Les articles qui donnent lieu à des remarques sont les suivants :

### Article 3

Monsieur Blaise Willemin : comme dans l'autre règlement, je propose de mentionner « âgés de 18 ans au moins ».

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : vous êtes d'accord qu'on ne vote pas ? Si on l'a mis dans l'autre règlement, on peut le mettre dans celui-ci, ça paraît logique.

Personne n'intervient. Cette modification est donc acceptée.

### Article 10

Monsieur Martial Farine : j'ai une petite question qui n'est pas vraiment en rapport avec le règlement. Est-ce qu'on pourrait notifier les heures d'ouverture du bureau de vote dans les enveloppes de vote ? Apparemment, il y a beaucoup de gens qui ne sont pas au courant des heures d'ouverture du bureau de vote.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : c'est une remarque à voir au Conseil communal. Pour chaque scrutin, il faudrait insérer un papier dans l'enveloppe ?

Monsieur le Maire, Michäel Clémence : si c'est possible d'inscrire ça sur les enveloppes, je n'y vois pas d'objection et je trouve que c'est une bonne idée. Mais, s'il faut commencer de mettre des papiers supplémentaires dans les enveloppes, c'est embêtant.

Monsieur Edwin Bischof : on pourrait aussi préciser jusqu'à quelle heure on peut voter par correspondance. C'est écrit « le soir ». Mais, le soir, c'est quoi ? Ce n'est pas bien clair. Après 18 heures, c'est encore le soir, mais le vote par correspondance est fini. Ce n'est plus accepté, alors ce n'est pas juste, ça doit être bien réglementé.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : on prie le Conseil communal de regarder s'il y a moyen de préciser ça.

Monsieur Claude Gagnebin : concernant le vote par correspondance, c'est bien clair qu'on ne peut pas modifier le texte, c'est le texte de la loi cantonale qui est mentionné. Le vote par correspondance s'arrête la veille du scrutin. Maintenant, chez nous le scrutin a lieu le samedi et le dimanche. Le vote par correspondance s'arrête automatiquement à la fermeture du bureau. Les heures d'ouverture du bureau sont affichées à l'entrée du bâtiment communal. Il y a encore un autre élément dont il faut tenir compte : les gens qui votent par la Poste doivent poster leur enveloppe avant la date limite. En effet, si elles postent leur enveloppe le vendredi, on ne la recevra pas à temps. Il faut que l'enveloppe nous parvienne avec le courrier du vendredi matin. A l'époque, on avait renoncé à mettre les heures d'ouverture du scrutin sur les enveloppes parce qu'on doit commander des enveloppes pour une, voire deux années à l'avance. Ça nous fait un stock de 5'000 enveloppes. Comme on n'avait pas la certitude quant à l'abandon ou non de l'ouverture du scrutin le samedi, ou précédemment le vendredi, on avait décidé de ne pas mentionner ces

heures d'ouverture. Maintenant, si on décide de maintenir ces heures le samedi et le dimanche, on pourra le préciser, mais uniquement lorsque les enveloppes qu'on a en stock seront épuisées, c'est-à-dire à partir de 2015.

Monsieur Germain Jobin : on pourrait aussi préciser ces heures d'ouverture simplement dans un tout-ménage.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : dès que ce règlement aura passé par les urnes.

Monsieur Gabriel Bilat : à l'article 12, il est précisé que la convocation est publiée au plus tard dans l'édition du Journal officiel de la huitième semaine précédant le jour du scrutin ; elle indique le genre, l'horaire et le lieu du scrutin. Vous pouvez tout voir dans le Journal officiel.

Monsieur Claude Gagnebin : une possibilité qui vous est offerte avec la modification de ce règlement, c'est de savoir si vous voulez maintenir le samedi comme jour d'ouverture pour le bureau de vote ou pas. Le Canton a décidé qu'on pouvait renoncer à l'ouverture du samedi matin.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : si on renonce aux urnes le samedi, qu'est-ce que ça implique comme travail supplémentaire pour les membres du bureau de vote le dimanche ? Les enveloppes de vote par correspondance qu'on ouvre le samedi, on devra les ouvrir le dimanche. Est-ce que c'est possible ?

Monsieur Claude Gagnebin : effectivement, on devra les ouvrir le dimanche et c'est possible.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : est-ce qu'il y a encore beaucoup de monde qui se déplace le samedi ?

Monsieur Claude Gagnebin : aux dernières votations, je crois qu'il y a eu 198 bulletins de vote par correspondance et environ 45 bulletins déposés au bureau de vote. Le samedi, il y a une dizaine de personnes qui viennent en général.

Madame Sabine Clémence : je pense que c'est bien d'ouvrir deux jours car, si quelqu'un n'est pas là le dimanche ou a oublié de voter par correspondance, il faut qu'il puisse le faire. Les gens ont déjà de la peine à participer aux scrutins, il faut au moins laisser deux jours.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : est-ce qu'il y a une proposition ?

Aucune proposition n'est faite, les deux jours sont donc maintenus.

## Article 26

Madame Sabine Clémence : je ne comprends pas, à l'alinéa 3, pourquoi on met « à l'exception de la Commission d'estimation » ? Je propose qu'on enlève cette exception et que les membres de cette commission soient aussi rééligibles pour deux périodes consécutives.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : la Commission d'estimation, ça fait 30 ans que c'est la même personne. Ça lui fait plaisir d'aller se dégourdir les jambes et je ne vois pas l'intérêt de changer ça, ça lui ferait trop mal au cœur. Je propose de laisser ce qui est dans le règlement.

Au vote, la suppression de la fin de la phrase « à l'exception de la Commission d'estimation » obtient 9 voix et son maintien en obtient 5. La fin de la phrase sera donc supprimée.

Au vote, le point 8 a) de l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

b) Elaborer de manière définitive le message du Conseil général aux ayants droit au vote Monsieur le Président, Daniel Hubleur : on dira que le Conseil général approuve la modification de ce règlement à l'unanimité.

10. Nomination :

- a) Election d'un membre à la Commission de vérification des comptes
- b) Election d'un membre à la Commission de l'école enfantine et primaire
- c) Election d'un membre à la Commission « Structure d'accueil de la petite enfance »

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : vous vous rappelez que, lors de la dernière séance, certaines commissions n'étaient pas complètes. On avait donc dit qu'on reprendrait ce point aujourd'hui.

a) Election d'un membre à la Commission de vérification des comptes

Monsieur Martial Farine : il appartenait en principe au Parti socialiste – Les Verts de faire une proposition. On n'a trouvé personne. Je ne sais pas comment procéder : s'il faut laisser cette place libre, s'il faut la donner à quelqu'un ?

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : est-ce qu'il y a des propositions ?

Monsieur Cyril Jeanbourquin : il me semble que chaque parti doit trouver des membres pour les commissions. Tout le monde se débrouille pour en trouver. Je pense que c'est quand même au parti de trouver un membre pour cette commission.

Monsieur Jacques Boni : on peut trouver une autre formule que les partis pour trouver des gens. Si, dans un tout-ménage, on disait qu'il manque des gens pour cette commission, ça ouvrirait la place pour des gens qui ne sont pas contactés par les partis. Pour la Commission de vérification des comptes, il faut aussi trouver la bonne personne, comme on l'a dit avant.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : je vous prie de continuer à faire des recherches et on reviendra sur cette élection lors d'une prochaine séance.

b) Election d'un membre à la Commission de l'école enfantine et primaire

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : là, on avait deux personnes qui étaient belles-sœurs et ce n'était pas possible qu'elles siègent ensemble. On doit donc en remplacer une.

Monsieur Martial Farine : nous faisons le même constat que pour la Commission de vérification des comptes.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : est-ce qu'il y a des propositions ?

Aucune proposition n'est faite. Il faudra donc revenir sur cette élection lors d'une prochaine séance.

c) Election d'un membre à la Commission « Structure d'accueil de la petite enfance »

Madame Marianne Guillaume : le PDC vous propose Monsieur Marcel Barthoulot. Il n'y a pas d'autre proposition.

Au vote, la candidature de Monsieur Marcel Barthoulot obtient 18 voix.

Monsieur le Président, Daniel Hubleur : on arrive au terme de cette séance où une motion a été déposée. Je vous la lis :

« Motion 60 m<sup>3</sup>. Par la présente, nous demandons au Conseil communal de revoir l'article 9 du Tarif de l'eau de la Commune des Bois. Cet article dit que pour chaque abonnement ou logement raccordé au Service des eaux, on calculera une consommation minimale de

*60 m<sup>3</sup>. Ces 60 m<sup>3</sup> sont trop importants pour une partie des citoyens (personnes seules, retraités). Cela n'est pas équitable car ils paient des m<sup>3</sup> d'eau non consommés. D'autre part, cela n'incite pas les abonnés à réduire leur consommation d'eau ! La moins-value sera compensée par une augmentation du prix du m<sup>3</sup> d'eau ! En comparaison, cette consommation minimale est nettement en dessous ou inexistante dans les autres grandes communes franc-montagnardes. Les signataires remercient le Conseil communal pour leurs propositions futures. 24 juin 2013. ».*

Cette motion sera transmise au Conseil communal et sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Il me reste à vous remercier de votre participation et à vous souhaiter un bon retour chez vous.

La séance est levée à 22h25.

Au nom du Conseil général  
Les Bois

Le Président:      La Secrétaire :

Daniel Hubleur      Marlyse Jobin